

NICOX SA
Société anonyme au capital de 25 669 338 euros
Siège social :
Drakkar D - 2405 Route des Dolines
06560 - VALBONNE Sophia-Antipolis
R.C.S. GRASSE 403.942.642

**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 21 AOUT 2017**

L'an deux mille dix-sept,
Le vingt et un août à quatorze heures,

Les actionnaires de la société Nicox S.A. se sont réunis en Assemblée générale ordinaire dans les bureaux de BuroClub – Drakkar 2 Bâtiment D – 2405 route des Dolines – 06560 Valbonne Sophia Antipolis, sur convocation du Conseil d'administration, suivant avis de réunion valant avis de convocation publié au BALO n°85 du 17 juillet 2017 et avis de convocation publié dans l'Avenir Côte d'Azur le 21 juillet 2017 et lettres simples adressées à tous les actionnaires titulaires d'actions nominatives le 28 juillet 2017.

Les sociétés NOVANCES DAVID & ASSOCIE et ERNST & YOUNG AUDIT, Commissaires aux comptes titulaires, régulièrement convoquées par lettres recommandées AR du 17 juillet 2017 sont absentes et excusées.

Il est établi une feuille de présence signée par chacun des membres de l'Assemblée en entrant en séance, à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés par les actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance.

Après avoir constaté l'absence, excusée, de Monsieur Michele GARUFI, Président du Conseil d'administration, l'assemblée élit Monsieur Gavin SPENCER en qualité de Président de l'assemblée (le "**Président**").

Madame Sandrine GESTIN et Monsieur Jean Francois BOUCHET, actionnaires présents disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Le bureau ainsi constitué désigne comme secrétaire Monsieur Gavin SPENCER.

Le Président rappelle que l'assemblée doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement du mandat d'un administrateur (Madame Adrienne Graves) (résolution n° 1)
- Renouvellement du mandat d'un administrateur (Monsieur Luzi Von Bidder) (résolution n° 2)
- Pouvoirs à donner en vue des formalités (résolution n° 3)

Le Président communique à l'assemblée la feuille de présence. Il en résulte que les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance totalisent 2 505 525 actions sur les 25 669 338 actions ayant droit de vote, correspondant aux 25 669 338 actions composant le capital social à la clôture de la séance du 18 août 2017. N'ayant pas réuni le quorum requis des actions ayant droit de vote, l'assemblée ne peut valablement délibérer.

En conséquence, le Président déclare que, conformément à la décision du Conseil d'administration du 10 juillet 2017, une nouvelle assemblée générale ordinaire sera convoquée sur deuxième convocation le lundi 4 septembre 2017 à 14 heures dans les bureaux de BuroClub – Drakkar 2 Bâtiment D – 2405 route des Dolines – 06560 Valbonne Sophia Antipolis, pour délibérer sur le même ordre du jour.

La séance est aussitôt levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau, après lecture.

LE PRESIDENT

Monsieur Gavin SPENCER

LE SECRETAIRE

Monsieur Gavin SPENCER

LES SCRUTATEURS

Madame Sandrine GESTIN

Monsieur Jean Francois BOUCHET